



Comité Social Territorial du 5 décembre 2025

Intervention liminaire

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les élus,

Les syndicats CGT et FO souhaitent ouvrir ce Comité Social Territorial en soulignant un problème récurrent qui, aujourd’hui, atteint un niveau particulièrement préoccupant : les conditions matérielles et temporelles dans lesquelles nous sommes amenés à préparer les dossiers soumis en instance.

Nous constatons aujourd’hui que des dossiers d’une importance majeure, notamment des réorganisations de services, nous sont présentés dans des délais extrêmement restreints. Ces réorganisations interrogent fortement les personnels, qui, dans bien des cas, ne sont même pas concertés ou pas suffisamment. Tout comme les Directions qui doivent préparer les documents pour les instances, qui se sentent “pressées” par l’employeur. Comment prétendre construire une organisation de travail efficace et humainement soutenable si ceux qui l’exercent au quotidien ne sont pas associés à la réflexion ?

Pour cette séance, ce ne sont pas moins de sept dossiers particulièrement volumineux et complexes qui nous sont présentés. Les trois heures de préparation allouées par l’employeur sont très largement insuffisantes pour étudier sérieusement l’ensemble des documents, en mesurer les conséquences pour les agents, et préparer des avis argumentés.

La vie syndicale ne s’arrête pas aux instances. Il est important de rappeler que la majorité des élus du personnel au CST ne sont pas déchargés à 100%. Ils doivent donc concilier leur activité professionnelle, leurs responsabilités syndicales, et la préparation de dossiers techniques qui méritent un vrai travail d’analyse.

Nous comprenons parfaitement qu’il existe un calendrier politique et administratif, notamment avec la volonté affichée de faire passer un maximum de dossiers avant le Conseil municipal de décembre.

Mais ce n'est pas aux instances représentatives d'en subir les conséquences, en voyant les ordres du jour s'alourdir de manière excessive.

Un CST n'est pas une chambre d'enregistrement. Le dialogue social ne peut pas être sacrifié au nom de l'urgence institutionnelle. Il n'a pas vocation à valider précipitamment des décisions déjà cadrées ; il doit permettre un réel échange, une analyse sereine et un dialogue social de qualité.

Aujourd'hui ce n'est plus possible.

Nous demandons donc que le nombre de dossiers par séance soit raisonnable et compatibles avec les délais de préparation pour les représentants du personnel.

C'est pourquoi la CGT et FO ne participeront pas à ce CST.

Nos organisations respectives restent disponible pour un travail collectif et constructif, mais uniquement lorsque les conditions de préparation et la charge de travail seront compatibles avec un exercice sérieux de nos mandats.